



Le Cégep de Saint-Jérôme, situé au cœur des Laurentides, est un établissement d'enseignement supérieur reconnu en tant qu'acteur stratégique concourant au développement de la région. Offrant 24 programmes de formation préuniversitaire et technique, répartis sur trois campus (Saint-Jérôme, Mont-Tremblant, Mont-Laurier), le Collège emploie près de 700 personnes. Il accueille annuellement près de 7 000 étudiants au secteur régulier ainsi qu'à la formation continue et aux entreprises. Soucieux de faire progresser la recherche, le Collège contribue également au développement de nouvelles technologies, notamment avec deux centres collégiaux de transfert de technologie, soit le Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) et l'Institut du véhicule innovant (IVI).

OFFRE D'EMPLOI – CONCOURS S31.19 - TIL

POSTE : TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS (PPE.769)
STATUT : REMPLACEMENT À TEMPS COMPLET (CONGÉ DE MATERNITÉ)
TITULAIRE: MAGALI DAMBOISE
SERVICE : SERVICE D'ANIMATION SPORTIVE
SUPERIEUR IMMÉDIAT : RICHARD CAMPEAU, COORDONNATEUR

DURÉE DE L’AFFICHAGE : 20 juin au 27 juin 2019

NATURE DU TRAVAIL :

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à organiser des activités socioculturelles ou sportives pour les étudiantes ou étudiants comme complément d'activités à certains programmes d'études ou comme loisirs.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Scolarité :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technique d'intervention en loisirs ou détenir un diplôme ou une attestation dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Autres exigences :

- Maîtrise des logiciels Word et Excel
- Maîtrise de la langue française
- Connaissance pratique de la suite Adobe (Photoshop, Illustrator, etc.)

Veillez noter que le Collège se réserve le droit de faire passer des tests sur les logiciels Word et Excel ainsi qu'un test de français.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

- Participe à l'élaboration de programmes d'activités sportives dans des secteurs de l'intramural et de l'intercollégial;
- Choisit les activités, en assure le fonctionnement et en établit le bilan. Explique la nature, l'objectif et les règlements des activités et note les situations anormales, les corrige ou en fait rapport à son supérieur immédiat.
- Fait la promotion de l'engagement étudiant.
- Est appelée à se servir des techniques d'animation afin d'aider les groupes à s'organiser et à se donner des activités. Dans le domaine de ces activités, elle peut être chargée de l'information : comité de publicité, bulletin, affichage, publications dans les divers médias.
- Participe au choix de l'équipement et du matériel que le Collège met à la disposition des groupes, notamment en étudiant la qualité et le coût de tels articles et en faisant les recommandations appropriées aux autorités. Elle assure une utilisation rationnelle du matériel et de l'équipement.
- Est appelée à coordonner le travail du personnel de soutien impliqué dans la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable et à initier ce personnel lorsqu'il est moins expérimenté.
- Être en relation avec les entraîneurs et assurer le suivi des équipes sportives du Cégep;
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

SALAIRE ET HORAIRE :

Salaire : 22,23 \$ à 29,05 \$ \$ selon les qualifications et l'expérience

Horaire : Dimanche et lundi de 8 h 30 à 16 h 30 et mardi au jeudi de 11 h 30 à 19 h 30 (disponible pour travailler en temps supplémentaire en période de pointe).

Entrée en fonction : Septembre 2019 jusqu'au plus tard en septembre 2020 ou au retour de la titulaire.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines **au plus tard le 27 juin 2019, à 16 h**, à l'adresse courriel suivante : resshum@cstj.qc.ca , en mentionnant le **CONCOURS S31.19 - TIL**.

Le Cégep de Saint-Jérôme applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA PRIORITÉ SERA ACCORDÉE AUX CANDIDATURES INTERNES